

COMITÉ SCIENTIFIQUE

4.1 Le président du Comité scientifique présente les grandes lignes du rapport du Comité, puis revient aux questions de substance et aux avis formulés par le Comité scientifique et pertinents à chaque question de l'ordre du jour de la Commission.

4.2 La Commission convient dans un premier temps d'examiner les recommandations, avis, recherches et besoins en données du Comité scientifique. Les décisions concernant des questions bien précises sont portées, le cas échéant, aux questions de l'ordre du jour auxquelles elles se réfèrent.

Activités de la période d'intersession

4.3 La troisième réunion du Groupe de travail sur le contrôle et la gestion de l'écosystème (WG-EMM) s'est déroulée du 21 au 31 juillet 1997; le sous-groupe sur les statistiques et l'atelier sur la coordination internationale se sont tenus du 14 au 18 juillet 1997; le WG-FSA s'est réuni du 13 au 24 octobre 1997; et deux groupes ad hoc, le groupe de travail sur la mortalité accidentelle induite par la pêche à la palangre (WG-IMALF) et le groupe traitant des captures accessoires de poissons dans les opérations de pêche de krill, ont poursuivi leurs travaux pendant la période d'intersession.

4.4 Dix pays membres ont pris part à des activités de pêche commerciale et neuf campagnes scientifiques ont été réalisées dans la zone de la Convention. Huit membres ont mené des programmes de recherche dans le cadre du CEMP et 43 campagnes d'observation scientifique ont été réalisées conformément au système d'observation scientifique internationale de la CCAMLR, ainsi que par des observateurs scientifiques nationaux.

État et tendances de la pêche

4.5 La Commission note que la capture de krill pour l'année 1996/97 (du 1^{er} juillet 1996 au 30 juin 1997) s'élève à 82 508 tonnes, ce qui est inférieur de près de 20% au niveau atteint au cours de l'année 1995/96 (101 707 tonnes). La plupart des captures ont été réalisées dans les sous-zones 48.1 et 48.3 par le Japon et la Pologne et, en moindre quantité, l'Ukraine et le Royaume-Uni.

4.6 Le Japon et la Pologne annoncent que les niveaux de leurs projets de pêche pour 1997/98 s'alignent sur ceux de la saison dernière. Par ailleurs, l'Ukraine prévoit une campagne en collaboration avec le Canada, le Royaume-Uni entend accroître son effort de pêche de krill, et la république de Corée, la Russie et l'Uruguay reprendront leurs activités de pêche (SC-CAMLR-XVI, paragraphes 2.3 et 2.4).

4.7 La capture totale déclarée en poissons dans la zone de la Convention pour l'année australe 1996/97 s'élève à 10 562 tonnes dont 97% de *D. eleginoides*. Le Chili et la France ont réalisé la majorité des captures respectivement dans la sous-zone 48.3 et la division 58.5.1, et l'Afrique du Sud celles des sous-zones 58.6 et 58.7 (SC-CAMLR-XVI, paragraphe 2.8 et tableau 3). Les

captures déclarées en 1996/97 sont supérieures à celles déclarées en 1995/96 (8 805 tonnes). De plus, les captures non déclarées seraient de l'ordre de cinq ou six fois plus élevées que les captures autorisées (cf. paragraphe 4.10 ci-dessous).

4.8 La nouvelle pêche de *Martialia hyadesi* menée par la république de Corée et le Royaume-Uni dans la sous-zone 48.3 a produit une capture de 28 tonnes de calmars en juin 1997 puis une autre de 53 tonnes, soit, à ce jour, un total de 81 tonnes pour la saison de pêche 1996/97.

4.9 Aucune activité de pêche de crabes n'a eu lieu dans la zone de la Convention en 1996/97.

4.10 La Commission prend note de l'importance quantitative des captures de *D. eleginoides* dans des activités de pêche réglementées ou non en 1996/97, notamment dans le secteur de l'océan Indien (zone 58). La capture totale déclarée de *D. eleginoides* des zones économique exclusives (ZEE situées tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de la zone de la Convention de la CCAMLR s'élève à 32 991 tonnes (SC-CAMLR-XVI, annexe 5, appendice D, tableau D.1). De plus, il est estimé que la capture non déclarée dérivée des débarquements dans des ports du sud de l'Afrique et de l'île Maurice se situe entre 74 000 et 82 200 tonnes. Le WG-FSA estime que le total de ces captures se situe entre 107 000 et 115 000 tonnes (SC-CAMLR-XVI, annexe 5, paragraphe 3.20). Le marché mondial de *D. eleginoides* aurait atteint quelque 130 000 tonnes.

Espèces dépendantes

Programme de contrôle de l'écosystème de la CCAMLR

4.11 La Commission approuve le plan de gestion révisé du site du CEMP de l'île Seal et accepte d'en prolonger de cinq ans la protection (SC-CAMLR-XVI, paragraphe 4.35 i). Elle approuve également que soit établi à l'île Bouvet un site de contrôle du CEMP (SC-CAMLR-XVI, paragraphe 4.35 ii).

Populations de mammifères et d'oiseaux marins

4.12 La Commission note que le prochain examen de l'état et des tendances des phoques et des oiseaux marins de l'Antarctique devrait se dérouler en l'an 2000, ce dont il conviendra de tenir compte dans le budget de 1998/99 (SC-CAMLR-XVI, paragraphes 4.90 à 4.96).

Espèces exploitées

4.13 Le secrétariat a fait une synthèse des points de référence biologiques et de leur utilisation dans la gestion d'organisations de pêche internationales (WG-FSA-97/35). Le Comité scientifique a noté que les points de référence biologiques qu'utilise la CCAMLR sont aussi performants que ceux qui sont en usage dans la gestion de la pêche, mais que l'application des critères de décision actuels

à certains stocks soulevait quelques difficultés (SC-CAMLR-XVI, annexe 5, paragraphes 3.68 et 3.70). Le WG-FSA a été chargé de considérer les effets des éléments clés des critères de décision lors de sa prochaine réunion (SC-CAMLR-XVI, paragraphe 5.23).

4.14 La Commission note que le Comité scientifique a éprouvé des difficultés à faire concorder les critères de décision relatifs à *D. eleginoides*, lorsque les indicateurs s'opposaient. Dans la sous-zone 48.3, par exemple, le modèle de rendement généralisé (GYM) suggère que le stock se rapproche d'un point de référence des critères de décision, alors que la tendance de la CPUE laisse entendre qu'il l'aurait déjà dépassé (SC-CAMLR-XVI, paragraphe 5.55). Le WG-FSA a été chargé d'accorder à ces questions la plus haute priorité.

Prochains travaux et données requises

4.15 La Commission approuve les plans de la campagne d'évaluation synoptique de la zone 48 (SC-CAMLR-XVI, paragraphes 5.13 à 5.19), proposée en vue d'estimer le stock existant du krill, en notant que :

- i) la campagne d'évaluation aura lieu durant l'été austral 1999/2000;
- ii) la campagne d'évaluation concentrera ses efforts sur les sous-zones 48.1, 48.2 et 48.3; et
- iii) en vue de traiter divers aspects de la campagne, des groupes d'étude et un comité directeur chargé de la campagne d'évaluation seront constitués.

4.16 La Commission note qu'il conviendrait d'attendre les résultats de la campagne d'évaluation synoptique prévue dans la zone 48 pour allouer les limites préventives de capture de krill aux sous-zones de la zone 48 (SC-CAMLR-XVI, annexe 4, paragraphe 7.7).

4.17 La Commission note également que l'atelier proposé sur la zone 48 (SC-CAMLR-XVI, annexe 4, paragraphes 8.110 à 8.120) donnera les éléments clés de la planification de la campagne d'évaluation du stock existant de krill de la zone 48.

4.18 La Commission approuve le projet du Comité scientifique quant à la convocation d'un atelier en vue d'examiner le développement de stratégies de gestion à long terme pour *Chamsocephalus gunnari*. Il est prévu que l'atelier se déroule pendant trois jours et demi, juste avant la prochaine réunion du WG-FSA (SC-CAMLR-XVI, paragraphes 5.61 et 5.64).

Examen des limites des zones de gestion et des stocks

4.19 La Commission considère une proposition de l'Afrique du Sud visant à déplacer la limite entre les sous-zones 58.6 et 58.7 à l'est de 45°E (cf. SC-CAMLR-XVI, annexe 5 et figure 2) pour qu'elle coïncide avec une limite naturelle entre les stocks de la zone du plateau des îles Prince

Édouard et ceux de la zone du plateau de l'île Crozet (SC-CAMLR-XVI, paragraphes 5.29 et 5.30).

4.20 La France indique qu'elle ne sera à même d'examiner cette question qu'à la prochaine réunion de la Commission. La Commission convient de remettre la prise de décision jusqu'à la dix-septième réunion de la CCAMLR.

Exemption pour la recherche scientifique

4.21 La Commission souscrit à la conclusion du Comité scientifique selon laquelle la mesure de conservation 64/XII doit être interprétée de sorte que la limite de capture de 50 tonnes s'applique à chaque campagne de recherche.

4.22 À défaut de nouvelles informations des États membres, le Comité scientifique n'a pas été à même d'offrir d'autres commentaires sur la possibilité d'appliquer la limite de 50 tonnes à la recherche sur le krill.

Gestion des données de la CCAMLR

4.23 La Commission prend note du fait que la plupart des problèmes associés aux bases des données de la CCAMLR ont été examinés et que les tâches dont le secrétariat a été chargé l'année dernière ont été exécutées. Certaines de ces tâches devront être réexaminées et l'aide des États membres sollicitée (SC-CAMLR-XVI, paragraphes 10.1 à 10.3, 10.6 et 10.13).

4.24 Cette année le secrétariat, grâce à l'embauche de personnel temporaire, a été en mesure de traiter davantage de données que les années précédentes. La Commission note qu'un volume de données encore plus important est prévu en 1998 en raison de l'accroissement des activités associées aux pêcheries nouvelles et exploratoires.

4.25 La Commission approuve la procédure décrite par le Comité scientifique quant au développement et à la mise en oeuvre du site Web (SC-CAMLR-XVI, paragraphes 10.8 à 10.11). Elle partage l'opinion du Comité scientifique, selon laquelle les activités les plus urgentes de gestion des bases de données ne devront pas être sacrifiées au développement du site Web, ces activités étant essentielles pour l'évaluation des travaux du Comité scientifique et de ses groupes de travail.

4.26 La Commission note que le secrétariat tient deux jeux de données dont les données brutes ont été acquises parmi les jeux de données du domaine public de la NOAA (National Oceanic and Atmospheric Administration (USA)). Il est convenu que ces données ne devraient pas être assujetties aux règles d'accès qui s'appliquent aux données de la CCAMLR, et que le secrétariat devrait considérer les demandes directes d'accès à ces données que présenteraient les chercheurs à titre individuel (SC-CAMLR-XVI, paragraphe 18.15).

Publications

4.27 La Commission note que les documents suivants ont été publiés en 1997 :

- i) les rapports annuels;
- ii) les *Résumés scientifiques de la CCAMLR* : résumés des communications présentées à la CCAMLR en 1996;
- iii) une révision exhaustive des *Méthodes standard du CEMP*;
- iv) le *Manuel de l'observateur scientifique*;
- v) le *Bulletin statistique*, volume 9; et
- vi) *CCAMLR Science*, volume 4.

4.28 Elle note également qu'en vue de leur publication les documents suivants sont en cours de préparation :

- i) un prospectus et des autocollants destinés à promouvoir l'ouvrage, *Pêcher en mer, pas en l'air*;
- ii) *Pour mieux comprendre l'approche de la CCAMLR vis-à-vis de la gestion*;
- iii) une brochure de sensibilisation au problème des débris marins en Antarctique; et
- iv) un manuel d'identification des oiseaux de mer.

4.29 La Commission prend note du fait que *CCAMLR Science* jouit d'une réputation croissante au sein de la communauté scientifique de l'Antarctique, et exprime ses remerciements aux auteurs des communications publiées et à l'équipe chargée de la production qui ont tous contribué à l'excellente qualité de cette publication.

Activités du Comité scientifique pendant la période d'intersession de 1997/98

4.30 La Commission note que les activités suivantes sont prévues pour la période d'intersession de 1997/98 (SC-CAMLR-XVI, paragraphes 13.1 à 13.3, 13.8 et 13.9).

4.31 Les délégations de l'Allemagne, de l'Argentine, du Brésil, du Chili, des États-Unis, du Japon, de la république de Corée, du Royaume-Uni et de l'Ukraine ont délibéré sur la possibilité d'un projet de recherche mené conjointement dans un proche avenir. Les États membres ont examiné les activités ayant été menées dans la zone de la péninsule Antarctique pendant les saisons 1994/95 et 1996/97, et ont souligné que l'objectif principal de ce groupe de pays est de contribuer aux activités du WG-EMM et d'autres organisations ayant rapport à la CCAMLR.

4.32 La Commission prend note des activités prévues par le Comité scientifique pour la période d'intersession de 1997/98 (SC-CAMLR-XVI, paragraphes 13.1 à 13.3, 13.8 et 13.9), notamment :

- i) la réunion du WG-EMM;
- ii) la réunion du WG-FSA;
- iii) l'atelier sur la zone 48;
- iv) l'atelier sur les stratégies à long terme de gestion de *C. gunnari*; et

- v) les travaux des groupes techniques sur l'IMALF, sur la capture accessoire de poissons dans la pêche du krill et sur la coordination internationale.

La Commission accepte avec gratitude l'invitation du gouvernement indien à tenir la réunion de 1998 du WG-EMM en Inde.

Élection des vice-présidents du Comité scientifique

4.33 La Commission félicite MM. Volker Siegel (Communauté européenne) et Konstantin Shust (Russie) de leur élection à la vice-présidence du Comité scientifique pour un mandat qui commence à la fin de la seizième réunion et se terminera à la fin de la réunion du Comité scientifique en 1999. Des remerciements sont adressés à MM. Bo Fernholm (Suède) et Suam Kim (république de Corée) pour les travaux qu'ils ont effectués à la vice-présidence.